UNE INJUSTICE

Plaidoyer en faveur de sous-officiers admissibles à l'école de Saint-Maixent et qui furent victimes de la guerre. :: :: ::

Au début des hostilités, une quarantaine de sous-officiers qui, par leur conduite, leur travail, devaient entrer à Saint-Maixent, devinrent, malgré leur bravoure et leur patriotisme, des soldats malheureux. Vingt-cinq d'entre eux tombèrent blessés aux mains de l'ennemi ou furent évacués à l'arrière. Les quinze autres, non blessés, furent faits prisonniers avant que les nominations à titre temporaire aient été appliquées aux armées, c'est-à-dire au moment de la hécatombes de Charleroi, de Maubeuge de Guise, jusqu'à la Marne.

Alors que tous les camarades de la même promotion ont été nommés capitaines, depuis la loi du 30 Mars 1921, ces vingt-cinq officiers blessés prisonniers évacués à l'arrière et ces quinze officiers non blessés et prisonniers, sont toujours lieutenants. Ils arriveront à grand'peine au grade de capitaine en fin de carrière et encore ne toucheront-ils que la retraite de lieutenant !

C'est pour combattre cette injustice flagrante que je suis monté à la tribune du Sénat et que j'ai appuyé et soutenu l'amendement que mes collègues Lancier, Machet, Milan, Charpentier avaient déposé à l'article 1er de ma proposition de loi venue en discussion.

En vertu de cet amendement, mes collègues demandent que les sous-officiers reçus à Saint-Maixent en 1914, avant la déclaration de guerre, tombés blessés ou non aux mains de l'ennemi ou évacués à l'arrière, bénéficient de la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer comme une œuvre de justice et de réparation. J'ai défendu cet amendement, car il n'est pas possible de séparer les aspirants blessés de guerre ou évacués à l'arrière de ceux qui ne le furent pas.

Tous, en effet, sont partis avec leur unité au début des hostilités, tous ont supporté avec une bravoure égale le choc formidable de l'armée allemande et ceux-là qui ne furent pas blessés dans le combat terrible où ils ralentirent la marche foudroyante de l'ennemi ou qui tombèrent dans les vieilles places démodées et intenables où ils avaient reçu l'ordre de tenir jusqu'au bout, sont suffisamment châtiés par ce fait que, prisonniers non blessés, ils ne bénéficient pas comme leurs camarades de la campagne double.

Tous ces aspirants de 1914 non blessés prisonniers de guerre ont été autorisés, comme les autres, après leur retour de captivité à suivre les cours de St-Maixent. Qu'a-t-on à leur reprocher ? Pourquoi continuer à faire planer sur eux un restant de méfiance atroce qui a trop longtemps accablé les Prisonniers de guerre ?

Il ne faut pas laisser de côté de anciens sous-officiers — véritable armature de notre armée démocratique — qui, à force de travail, à force de conduite exemplaire, étaient admissibles à St-Maixent en 1914. Ils allaient entrer à l'école, heureux de pouvoir enfin porter l'épaulette. Ils sont partis le 2 Août 1914. Ils sont allés au combat avec leur grade d'aspirant. Ils sont tombés à Charleroi, à Virton, dans la retraite, à Maubeuge, après avoir été le premier rempart opposé à une armée forte de ses succès. Encore une fois, que leur reproche-t-on ?

Maubeuge, probablement ? La cause de Maubeuge est jugée. Un conseil de guerre a statué. Notre chef, le Général Fournier est sorti de ce conseil acquitté et salué par les applaudissements de la foule qui, pendant plus d'un mois, avait suivi les débats. Il a reçu, dans la Place même qu'il avait défendue, la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur, au milieu de ses anciens soldats, tous présents ce jour-là pour prouver à leur ancien chef leur respectueuse sympathie. La vieille Place qui s'est écroulée sous les coups des 420 a reçu la Croix de Guerre « pour être restée digne de son glorieux passé militaire ». La légende s'est évanouie aux paroles du Maréchal Joffre : « Par sa résistance acharnée, Maubeuge a permis la Marne ».

A Maubeuge, il y avait deux aspirants du 145e d'Infanterie qui, aux quatre sorties de la garnison, a perdu 46 % de son effectif. Ces deux aspirants sont toujours lieutenants. Ils avaient, avec eux, un jeune St-Cyrien de première année qui est tombé, avec eux, non blessé, aux mains de l'ennemi. Il a été dans les mêmes camps de captivité, il en est revenu avec eux. Il a bénéficié de tous les avantages accordés par les lois aux élèves des grandes écoles, alors que ses deux camarades ne passent même pas capitaines si le Sénat laisse se perpétuer l'injustice imméritée qui frappe les Prisonniers de guerre.

L'amendement a été renvoyé à l'examen de la Commission de l'Armée en qui je place toute ma confiance pour réaliser cette œuvre de justice et de réparation nécessaire. La Commission de l'Armée du Sénat, j'en ai la conviction absolue, aura à cœur, malgré la résistance acharnée des bureaux du Ministère de la Guerre, d'apporter la preuve éclatante qu'elle ne fait aucune distinction entre les officiers de notre armée démocratique et que, quelle que soit leur origine, Saint-Cyr, Polytechnique, St-Maixent, tous ont droit à la même affection et à la même sollicitude.

Léon PASCAL,
Sénateur du Nord,
Président de la Commission interministérielle des Prisonniers de Guerre, Otages et Prisonniers Politiques.

LE DROIT DE PÊCHE

DES ADJUDICATIONS ONT EU LIEU A LA PREFECTURE DU NORD

Lundi 25 heures, il a été procédé à la Préfecture du Nord à l'adjudication publique des lots de pêche ci-après désignés :

Canal de la Deule. — Lot n° 10 en aval de Lille, longueur 5 000 mètres. Mise à prix 10 francs, adjugé pour 14 francs au Syndicat des pêcheurs du Nord ; lot n° 11 (écluse de Wambrechies à écluse du Quesnoy, mise à prix 10 francs, adjugé 12 francs au Syndicat du Nord ; lot n° 12, écluse du Quesnoy au confluent de la Lys. Mise à prix 10 fr., adjugé pour 86 fr. à M. Clar à Deûlémont.

Canal de Roubaix. — Lot n° 2 (de l'écluse de Trieste à l'écluse de l'Union). Mise à prix 130 fr., adjugé pour 135 fr. à la ville de Roubaix ; lot n° 3 (de l'écluse de l'Union à l'écluse du Sartel) Mise à prix, 125 fr., adjugé pour 130 fr. à la ville de Roubaix.

On volait à l'Hôpital Militaire de Lille

La victime : un gendarme ; le voleur, un sergent-major

Une grave affaire de vols, sur laquelle l'autorité militaire garde le silence a été découverte à l'Hôpital Militaire de Lille.

Voici les renseignements que nous avons pu obtenir très difficilement et que nous publions sous toutes réserves.

Depuis quelque temps, des militaires en traitement à l'Hôpital militaire étaient victimes de vols sans qu'on puisse découvrir le coupable.

Samedi matin, le gendarme L..., en traitement dans cet établissement, constata en s'éveillant, vers 6 h. 30 du matin, la disparition de son portefeuille contenant une somme de 70 francs dont un billet de banque de 50 francs et deux de 10 francs.

Les soupçons du gendarme se portèrent sur son voisin de lit, le sergent-major D..., du 110e R. I., qui avait l'air de se trouver très embarrassé de répondre aux questions qui lui étaient posées par la victime.

Le gendarme L... fit part de ce fait à l'Officier gestionnaire et sur sa demande, le sergent-major fut invité à se laisser fouiller. Dans la capote du sous-officier qui se trouvait sur un lit voisin, on retrouva l'argent volé, ainsi qu'une paire de ciseaux de chirurgie qu'il avait dérobée à l'infirmière de la salle.

Dans la valise de D..., on découvrit également deux ampoules électriques dont il ne put indiquer la provenance, ainsi qu'un portefeuille vide ayant dû appartenir à un douanier sorti récemment de l'hôpital.

Nous croyons savoir que le sous-officier coupable a été mis en état d'arrestation dans la journée d'hier et se trouve en prévention de Conseil de guerre.

Panique dans un café

UN MAUVAIS REVOLVER, DE MAUVAISES MUNITIONS FIRENT ÉVITER UN DRAME

Lyon, 29. — Mme Guerlet, née Marie Baudinet, ne voulant plus vivre avec son mari qui la brutalisait et la laissait manquer d'argent, avait quitté récemment le domicile conjugal et avait engagé une instance en divorce.

Rencontrant sa femme au Palais de Justice, où elle avait été convoquée pour son divorce, Guerlet la supplia de reprendre la vie commune, ce fut en vain. La femme partit accompagnée d'une amie, pour rentrer chez elle, Place de la Croix-Rousse, les deux femmes s'assirent à la terrasse d'un café. Elle n'y était pas depuis dix minutes, qu'elles virent Guerlet arriver à bicyclette. Il descendit de machine et s'installa à une table voisine, et renouvela ses instances auprès de sa femme. Celle-ci, excédée, se leva et entra dans le café Guerlet, furieux, tira alors de sa poche un revolver et se mit à la poursuivre. Ce fut alors une scène de désordre indescriptible : tous les clients se précipitaient sous les tables, tandis que la femme cherchait un refuge et que les coups de revolver retentissaient. Par une heureux hasard, le revolver ou les munitions étaient de mauvaise qualité. Une balle atteignit Mme Guerlet à la tête, traversa son chapeau, mais s'arrêta inoffensive dans ses cheveux. Mme Guerlet ne s'en était même pas aperçue. Elle put enfin s'échapper par une porte et se réfugier dans une chambre de la maison, tandis que Guerlet était arrêté et remis aux agents.

Il avait tiré quatre balles, dont aucune n'avait fait le moindre mal, ni le moindre dégât.

Il a été écroué.

Un trust du fer franco-allemand ?

Berlin, 29. — Le correspondant du « New-York Herald » prétend tenir de bonne source que les industriels français et allemands sont tombés d'accord pour la formation d'un grand trust du fer et de l'acier. Ce contrat serait l'événement le plus important qu'on ait à enregistrer depuis le plan Dawes.

D'après cet accord, la France acquiert le droit d'exporter en Allemagne annuellement 1.700.000 tonnes de minerai provenant de l'Alsace et de la Lorraine, de la Sarre et du Luxembourg. Les organisations de métallurgistes français et allemands se réservent actuellement les marchés respectifs de leurs deux pays. Les commandes venant des pays étrangers seront réparties entre la France et l'Allemagne en quotes parts fixées une fois pour toutes. Un syndicat spécial réglera la production et la livraison du coke de la Ruhr pour les usines françaises.

Le « Journal des Débats » dément la nouvelle de la formation du trust en question, renseignements pris à bonne source, dit le « Journal des Débats », nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est une fois de plus absolument inexacte. Ce qui a été récemment conclu entre métallurgistes français et allemands, c'est l'entrée en Allemagne d'une certaine quantité de produits métallurgiques provenant de Sarre et de Lorraine. D'ailleurs, cet accord particulier est encore conditionné par l'accord général qui doit intervenir entre les gouvernements français et allemand et par suite, rien n'est encore définitif.

IMPRESSIONS DE SERBIE

— II —

L'Influence Française

Sombor, 25 Mai.

Dans le dernier article que j'écrivais sur Belgrade, je montrais combien notre influence française perdait de terrain dans cette ville qui, aussitôt l'après-guerre et dans la période du souvenir, avait été le centre le plus intense pour le rayonnement de notre civilisation, et j'ajoutais que cette constatation serait vraisemblablement plus pénible et plus flagrante encore dans les autres parties du Royaume. Ma prévision s'est réalisée et, s'il est encore certains de nos concitoyens qui croient que notre influence est prédominante en Serbie, j'ai le regret de leur dire qu'ils se trompent lourdement et que, dans leur confiance aveugle, ils se réservent peut-être la plus amère des désillusions. Certes, parmi les 4 millions de sujets qui composent l'ancienne Serbie, celle de 1914, il en est encore beaucoup qui se rappellent les souvenirs communs de Salonique, l'attitude généreuse de la France après Corfou, le courage des petits gars de chez nous que la mitraille et le paludisme ont terrassés dans les marais malsains de la Macédoine ; oui, s'en souvient et on aime s'en souvenir dans toutes les cérémonies parce que, en même temps que l'héroïsme des nôtres, on exalte la vertu guerrière des soldats Serbes qui, au dire de leur concitoyens, sont les premiers soldats du monde. Mais tout ceci, voyez-vous, c'est un peu platonique et il faut être Serbe ou Français pour s'y laisser prendre. Ça se comprend, car, à côté de ceux qui ont fait la guerre il y a les embusqués, les métèques de toutes sortes qui en ont vécu et qui en sont sortis avec les poches bourrées d'or, en se souciant bien peu qu'on les bassine avec de vieilles rengaines. Et puis, il faut bien se rendre à l'évidence, il y a aussi les Slovènes et les Croates qui comprennent 8 millions de sujets et qui, eux, étaient de l'autre côté de la barricade et se battaient contre leurs frères d'aujourd'hui sous les étendards Autrichiens et Hongrois. Je ne leur en fais pas un grief. Il est bien entendu que, selon la formule, les gouvernements seuls sont responsables, mais il n'en est pas moins vrai, au point de vue qui m'intéresse, que ce n'est pas en France que ceux-là sont allés chercher leurs méthodes, leurs directives et leur formation intellectuelle. Et pourtant, il faut l'avouer, ils étaient avant la guerre, beaucoup plus avancés que les Serbes dans la voie du progrès social et de la civilisation intégrale. C'est tout naturel, car, pendant que les Serbes du Sud consacraient toute leur énergie vitale à garder leur indépendance contre les ambitions des Bulgares et des Turcs, ils pouvaient, eux, puiser à Vienne et à Budapest les bienfaits d'une culture raffinée, favorisés qu'ils étaient par un régime de paix et une certaine autonomie administrative.

J'ai parcouru le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes de l'Est à l'Ouest, en parlant des plaines fertiles de la Voïvodine, l'ancien grenier hongrois de l'Europe, pour aboutir aux massifs boisés de la Slovénie. Je dois avouer que je n'ai trouvé que quelques intellectuels qui parlaient le français, et encore un français de luxe qu'ils avaient appris sur les bancs de l'école ou dans les Facultés suisses de Lausanne et de Genève. Quant aux méthodes, aux procédés scientifiques, au matériel de laboratoire, à l'outillage d'usine, aux professeurs mêmes, vous pouvez être sûrs qu'ils ne venaient pas de chez nous et qu'ils ne portaient nullement l'empreinte nationale française. Ceci changera-t-il dans l'avenir ? Je ne le crois pas, tout au moins à notre point de vue, car la Serbie, qui a maintenant conscience d'être une grande puissance, songe à s'organiser par elle-même et pour elle-même et à former chez elle les éléments que, jusqu'alors, faute de moyens, elle avait importés de l'étranger. Certaines Universités viennent de se créer, comme celle de Belgrade, d'autres ont été adaptées, à Zagreb et à Ljubjana, et prennent, en principe, leur mot d'ordre en Serbie au lieu d'aller le chercher en Autriche, comme avant 1914.

C'est donc la Serbie elle-même qui y gagne en influence et nous courons le risque de ne même plus voir à Paris les quelques dizaines d'étudiants Serbes qui venaient s'y perdre chaque année.

En résumé, ne nous illusionnons pas ; je ne crois pas que nous ayons créé le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes par simple sympathie, car nous aurions été quelque peu naïfs, mais si, comme je le suppose, nous l'avons fait par nécessité politique, observons bien ce jeune peuple pour qui nous sommes presque des inconnus. PASTEUR et MICHELIN (pardonnez-moi cette association) sont actuellement les principaux agents de notre propagande française. C'est déjà beaucoup, direz-vous ; mais c'est peu quand on songe aux influences et aux conseils dangereux auxquels le jeune peuple Yougo-Slave est actuellement soumis.

Dr CUISSET.
Directeur du Bureau d'Hygiène de Valenciennes.

T. S. F. simple, puissant, sélect, secrets du succès de notre C 119 bis, 4 lampes, à 295 fr. Catalogue illustré franco 0 fr. 60. — A. MARCHANDIER, 11, rue St Pierre-St-Paul, LILLE. 10718

Les pavillons alsaciens des arts décoratifs inaugurés par M. Doumergue

Paris, 29. — M. Doumergue, président de la République, a présidé ce matin l'inauguration des sept pavillons consacrés à l'Art et à l'Industrie de l'Alsace, à l'exposition des Arts Décoratifs.

La cérémonie a commencé par une séance solennelle dans le salon d'honneur du grand palais où, aux côtés du Président de la République, avaient pris place MM. Paul Painlevé, président du Conseil des Ministres ; Charles Chaumet, ministre du Commerce ; Durafour, ministre du Travail ; Georges Bonnet et Yvon Delbos, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et à l'Enseignement technique ; M. le maréchal Foch, le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris ; M. Fernand David, commissaire général de l'exposition.

MM. Myron T'Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, et le comte Clapowski, ambassadeur de Pologne, étaient également présents, ainsi que de nombreux membres du Parlement appartenant à tous les départements français et à tous les partis.

M. Ch. Chaumet a pris la parole. Il a affirmé avec force sa foi dans l'avenir du pays, sa confiance dans les commerçants et industriels français dont l'activité a permis d'enregistrer de nouveaux succès dans nos exportations et qui, ne manquant pas de faire bénéficier les finances du pays de leurs rentrées de capitaux.

M. Painlevé parla après le ministre du Commerce. Il salua du fond cœur la participation de l'Alsace à la plus grande manifestation artistique des temps modernes.

Le Président de la République a ensuite quitté le grand Palais et s'est tout d'abord rendu à la maquette du monument qui sera érigé à la mémoire des soldats tombés à l'Hartmannswillerkopf.

M. Chaumet indisposé

Un peu avant la fin de la cérémonie, M. Chaumet légèrement fatigué avait dû se retirer. Une défaillance l'avait surpris au moment où il sortait du pavillon de Sainte-Marie-aux-Mines.

Il a été reconduit aussitôt au ministère du Commerce.

Cette indisposition n'a été que passagère et n'a pas empêché M. Chaumet, dès son retour au ministère, de reprendre ses occupations habituelles.

Le Congrès des mineurs

Carmaux, 29. — Le Congrès de la Fédération des Travailleurs du Sous-Sol a poursuivi ses travaux aujourd'hui.

L'UNITÉ SYNDICALE

Sur l'unité syndicale, le vœu suivant a été adopté :

« Le Congrès des Mineurs, fidèle à son désir permanent de regroupement de toutes les forces ouvrières dans le seine d'une C. G. T. et d'une internationale unique, pour faire face à tous les événements réactionnaires qui se manifestent dans le pays, confirme les résolutions des Congrès fédéraux de Metz et de Paris, ainsi que celles des Congrès fédéraux qui sont suceptibles de réaliser l'unité si les scissionnaires la désirent réellement ».

Ce vœu indique que les congressistes demandent l'unité à la bse par la rentrée des unitaires scissionnistes au sein de la Fédération confédrée.

LA NATIONALISATION, LES HUIT HEURES

Le Congrès a adopté sur la nationalisation des mines, une résolution demandant que la Fédération poursuive le projet de nationalisation. Sur les 8 heures, les délégués ont adopté un vœu demandant que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer le respect absolu et l'application intégrale des heures.

LES RETRAITES

Le rapport sur les retraites de ROSSY, du Syndicat des Mineurs d'Anzin, a été également adopté, mais la discussion a été reprise sur la même question.

Après un long débat auquel prit part notamment Mailly, du Syndicat du Pas-de-Calais, la résolution suivante a été adoptée par 115 voix contre 9 :

« Le Congrès confirme toutes ses décisions antérieures de congrès fédéraux relatives à la revendication des retraites, basées sur les principes suivants :

1° Taux de retraite porté à 50 % du salaire moyen ;

2° Entrée en jouissance de retraite, à 50 ans.

3° Durée des services : 25 ans.

4° Retraite proportionnelle, à partir de 10 ans de service.

5° Les réductions d'âge et de durée de services pourront être réalisées par paliers annuels ».

DERNIERE HEURE

Le Tour de France cycliste

Classement général

Bayonne, 29. — Voici le classement général du Tour de France cycliste après l'étape Bordeaux-Bayonne :

1er, Bottecchia, 77 h. 29' 41" ; 2e, Verdyck, 77 h. 30' 32" ; 3e, Benoit, 77 h. 34' 03" ; 4e, Beekman, 77 h. 36' 07" ; 5e, Frantz, 77 h. 39' 06" ; 6e, F. Pélissier, 77 h. 46' 34" ; 7e, Gay, 77 h. 49' 57" ; 8e, Aymo, 77 h. 50' 07" ; 9e, Huysse, 77 h. 50' 33" ; 10e, Dejonghe, 77 h. 51' 22" ; 11e, Lucien Buysse, 77 h. 51' 57" ; 12e, Bellenger, 77 h. 52' 50" ; 13e, Alavoine, 77 h. 57' 03" ; 14e, Bresciani, 77 h. 58' 16" ; 15e, Sellier, 78 h. 11' ; 16e, Despontin, 78 h. 14' 23" ; 17e, Christophe, 78 h. 19' ; 18e, Gordini, 78 h. 20' 14" ; 19e, Englebert, 78 h. 24' 56" ; 20e, Masson, 78 h. 28' 20" ; 21e, Hector Martin, 78 h. 35' 54" ; 22e, Dhers, 78 h. 44' 10" ; 23e, Piccin, 78 h. 50' 06" ; 24e, Enrici, 78 h. 53' 24" ; 25e, Rossignoli, 79 h. 03' 31" 26e, Heusghem, 79 h. 04' 31" ; 27e, Jules Buysse, 79 h. 06' 55" ; 28e, Wynsdau, 79 h. 15' 33" ; 29e, Colleu, 79 h. 19' 11" ; 30e, Mottiat, 79 h. 19' 42" ; 31e, Standaert, 79 h. 24' 03" ; 32e, Canova, 79 h. 28' 18" ; 33e, Touzard, 79 h. 32' 06" ; 34e, Hardy, 79 h. 40' 44" ; 35e, Jordens, 79 h. 44' 11" ; 36e, Arnoult, 79 h. 51' 15" ; 37e Cremo, 79 h. 56' 39" ; 38e, Catelan, 80 h. 06' 02" ; 39e, Berni, 80 h. 15' 07" ; 40e, Erba, 80 h. 38' 19" ; 41e, Roux, 80 h. 48' 38" ; 42e, Lazaretti, 81 n. 06' 39" ; 43e, Bianco, 81 h. 11' 20" ; 44e, Thys, 81 h. 17' 45" ; 45e, Comminetti, 81 h. 18' 36" ; 46e, Rubert, 81 h. 19' 12" ; 47e, Mourguiat, 81 h. 28' 52" ; 48e Arrosio, 81 h. 31' 22" ; 49e, Francini, 81 h. 52' 02" ; 50e, Messeri, 81 h. 56' 20" ; 51e, Krier, 82 h. 40' 38" ; 52e, Rière, 82 h. 44' 59" ; 53e, Di Gaetano, 82 h. 57' 39" ; 54e, Martinet, 83 h. 07' 13" ; 55e, Loew, 83 h. 09' 42" ; 56e Cento, 83 h. 12' 10" 57e, Clausse, 83 h. 14' 27" ; 58e, Jacquinot, 83 h. 37' 09" ; 59e, Deloffre, 83 h. 53' 43" ; 60e, Parel, 84 h. 36' 51" ; 61e, Gelot 84 h. 46' 02" ; 62e, Petre, 84 h. 36' 06" ; 63e Hendry, 85 h. 52' 26" ; 64e, Teisseire, 85 h. 47' 10" ; 65e, Miège, 86 h. 13' 23" ; 66e, Gridhomme, 86 h. 20' 51" ; 67e, Vertematti, 86 h. 31' 54" ; 68e, Barbati, 86 h. 34' 09" ; 69e, Lacolle, 86 h. 38' 16" ; 70e, Toussaint, 87 h. 09' 06" ; 71e, Lepenant, 88 h. 24' 32" ; 72e, Chevallier, 88 h. 25' 02" ; 73e, Beaulieu, 89 h. 43' 31" ; 74e, Besnier, 90 h. 41' 55" ; 75e, Lafosse, 91 h. 18' 04" ; 76e, Borghi, 92 h. 41' 47" ; 77e, Guichon, 93 h. 05' 28" ; 78e, Alpini, 93 h. 13' 13" ; 79e, Cassini, 94 h. 52' 58" ; 80e, Boutoux, 96 h. 34' 08".

ROUBAIX

JUMEAUX 20, Grande Place. Téléphone 9-51
DEPOT DE VENTE 78, Grande Rue

Comité des festivités des quartiers de Roubaix

Une assemblée s'est tenue à l'Hôtel de Ville où tous les Comités de quartier étaient représentés sauf un qui s'était fait excuser.

Un bureau central ayant titre de Comité Directeur fut nommé. M. Ch. Lumère fut appelé à la présidence (il était le vice-président-fondateur de la Fédération des Comités de fêtes de quartier de Roubaix) MM. Leuridant et Joseph D'Hondt à la vice-présidence et M. L'Hotellerie, au secrétariat.

Le Président remercia l'assemblée de la confiance qu'elle témoigne à ses collègues ainsi qu'à lui, donna connaissance de la lettre de l'Administration municipale qui accorde au dit Comité de fêtes une subvention de 20.000 francs qui sera répartie par moitié au deux Comités organisateurs désignés par la voie du tirage au sort.

Cette année le sort échoit aux Comités : Fresnoy, Mackellerie, Luxembourg et Jean Ghislain, Calvaire, Sacré-Cœur, Galon d'Eau, Collège Pellart, ce dernier par suite du désistement d'Oran, Cartigny, Entrepont et Hutin, ils auront donc tous deux 10.000 francs sur justifications établies des factures acquitées et signées des Président, Secrétaire et Trésorier.

Donc ces deux Comités Fresnoy et Jean Ghislain sont ceux officiels organisant des festivités subventionnées par la Ville.

Le Fresnoy donnera ses festivités les 14, 15 et 16 août au profit des Colonies Scolaires de Vacances dont les enfants seront pris parmi ceux du quartier sans distinction d'école.

Le Jean Ghislain donnera ses festivités, les 5, 6 et 7 septembre, au profit d'une œuvre humanitaire dans le même esprit que le Fresnoy.

Dans un but humanitaire le Président propose de donner le parainage du Comité à un enfant débile pour passer ses vacances soit à la mer, dans le Midi ou en Algérie.

Le Comité tient à faire remarquer à la population que c'est dans l'intention de favoriser de plus belle fête que les Comités se ralliant à la majorité décidèrent de ne faire que deux fêtes par an et une seule lorsque la ville organisera de grandes festivités.

Les quelques petites de ducasses ou soi-disant de quartier seront peut-être faites dans le courant de l'année par des Comités privés ou dissidents mais à leur frais voire même quelque fois au détriment de la fête officielle de leur quartier par un manque d'union qui bien souvent leur incombent.

Le Comité ne voyant que le but réjouissance et commercial n'y fera aucun obstacle sauf si elles coïncident avec une fête officielle.

Ci-dessous la périphérie des quartiers dont la délimitation naturelle est la limite de notre ville la ligne de chemin de fer ou le canal sauf pour le Fontenoy.

DÉLIMITATION DES QUARTIERS

Fosse aux Chênes, Cul de Four, Progrès, Basse Masure. — Rues de Tourcoing, de d'Alma, des Fondeurs, Saint-Maurice, Cuvel, Saint-Antoine Nouveau Monde, Ommelet, de la Vigne, le Canal, rue de Tourcoing Président, M. A. Lerouge, secrétaire, M. E. Lhotellerie, délégué, M. Lecomte.

Fresnoy, Mackellerie, Luxembourg. — Rue de la Mackellerie, ligne du Chemin de fer, rue d'Alsace, Boulevard d'Armentières, limite vers Tourcoing, Croix et Wasquehal, rue Mackellerie. Président, M. Vercoutère ; secrétaire, M. A. Piens ; trésorier, M. Bruvière ; délégué, M. Vandervilden.

Oran, Cartigny, Entrepont, Hutin. — Rue Constantine, le Canal, rue des Soies, Avelghem ligne chemin de fer, limite vers Wattrelos, rue Constantine. Président, M. Petit ; délégué, M. Bauff.

Sainte-Elisabeth, Tilleul, Cheval Blanc, Fraternité, Pont Rouge, Justice. — Boulevard Gambetta, rues du Moulin, Valmy, Coq Français, Jouffroy, Justice Limite vers Lys-lez-Lannoy, Pont Rouge, Ecole de Plein Air, rue de Lannoy, Boulevard Industriel, contour de l'Hôpital, La Fraternité, avenue Julien Lagache, rue de Noncy, Boulevard de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Boulevard de Mulhouse. Président, M. Ch. Lamère ; secrétaire général, M. J. Delerue ; délégués, MM. A. Deny et Lucien ; vice-président de Sainte-Elisabeth.

Pile, Trois Ponts et Sartel. — Boulevard Gambetta, rue Pierre de Roubaix, Boulevard de Mulhouse, rue de Nancy, Avenue Julien Lagache, rue Trois Ponts, Tir National, limite vers Lys-lez-Lannoy et Leers, le canal, Boulevard Gambetta. Président, M. H. Leuridan ; secrétaire, M. L. Diérickx.

Jen Ghislain, Calvaire, Galon d'Eau, Sacré-Cœur, Pellart. — Rues du Collège, Pellart, Saint-Antoine, Nouveau Monde, Ommelet, de la Vigne, le Canal, Boulevard Gambetta, Grande Rue et Collège. Président, M. A. Lacrenier ; secrétaire, M. Delnatte ; Trésorier, M. J. Olivier ; délégué M. Canonne.

Fontenoy, Guibette, Union, Notre-Dame. — Rues Darbo, Tourcoing, Alma, des Fondeurs, Saint-Maurice, Henri Carrette, Richard Lenoir, Ermitage, Place Chevreuil, rue de la Gare, Alma, Saint-Vincent-de-Paul, Cassel, des Anges, la Chaussée, Boulevard d'Halluin, rue Darbo. Président, M. Joseph D'Hondt ; secrétaire, M. Maupin.

Epeule, A. Trichon, Allumette. — Rues d'Alma la Gare, Sébastopol, Curoir de Lille Boulevard Montesquieu, limite vers Croix, chemin de fer à l'Allumette, Cuvier. Lieutenant Castelain, Grand Chemin, Alma. Délégués en 1924, MM. Dubus, président et Maquet.

Moulin, Reverdi et Nouveau Roubaix et Potennerie. — Rues du Moulin, de Lille, Boulevards de Cambrai, de Douai, Lacordaire, de Lyon, rue de Beaumont les Prés vers Hem, Trois Baudets, Lys-lez-Lannoy, rues Jouffroy prolongée et Jouffroy Coq Français, de Valmy et du Moulin. Délégués MM. ys et L. Dillies.

Le Centre. — Le Centre compris la Grand'Place et les rues adjacentes suivantes : Pierre Motte, Grand'Rue, Place de la Liberté, rues du Château de la Sagesse, de l'Union, Neuve, des Fabricants Saint-Georges, Vieil Abreuvoir, Nain Contour St-Martin du Curé, Pauvré.

N'a pas de Comité de festivités par question de principe prise en 1912 lors d'une réunion de la Fédération des Comités de Fêtes ; car ce secteur profite de toutes les fêtes de Roubaix. Il devient de par la force de sa position géographique de la ville l'enfant gâté de Roubaix, puisque le tout se passe chez lui. Grandes Festivités, Carnaval, Festival, Fête Nationale, etc.

UN CYCLISTE SE NOIE DANS LE CANAL

Un accident mortel s'est produit hier matin, à 7 h. 45, à proximité du Pont du Beau-Chêne, canal de Roubaix.

M. Yvon Vanthuynne, 22 ans, marié, journalier, habitant 28, rue Meyerbeer, se rendait à son travail, monté sur un vélo. Il suivait le chemin de halage, en bordure du canal et il allait arriver à hauteur du pont du Beau-Chêne, quand un autre cycliste, allant en sens inverse, se jeta sur lui. Sous le choc, M. Vanthuyne perdit l'équilibre et il roula, avec sa bicyclette, dans le canal.

L'auteur de l'accident, sans se soucier du péril que courait M. Vanthuynne, continua son chemin.

Des passants, assistant d'assez loin à cette scène, s'empressèrent. Ils tendirent perches et gaffes au jeune homme : ce fut en vain. Quand on parvint à ramener le corps sur la berge, il avait cessé de vivre et tous les soins restèrent sans objet.

M. le docteur Mausse procéda aux constatations d'usage. Le corps de M. Vanthuynne fut ensuite reconduit à son domicile.

Il n'y a pas, à proprement parler, de témoins de cette scène. M. Vandamme, commissaire de police du 5e arrondissement, ouvre une enquête.

LE COMMUNIQUÉ DE HUILOR

Personne ne pouvait prévoir un tel succès
Notre clientèle est débordée.
Ne vous affolez pas !...

VOUS AUREZ TOUS du SUCRE POUR RIEN

Pour que tout le monde soit servi
HUILOR
PROLONGE SA SEMAINE DU SUCRE

L'ATTACHE COMMERCIAL DE FRANCE AU CANADA, A ROUBAIX

On annonce que M. Mossieu de Clerval, attaché commercial de France au Canada, consacrera la journée du jeudi 2 juillet, à la Chambre de Commerce de Roubaix, pour y recevoir les industriels et commerçants qui désirent être renseignés sur le marché canadien et sur les possibilités d'affaires qu'il offre au commerce français.

M. Mossieu de Clerval se tiendra à la disposition des intéressés, de 10 heures du matin à midi et de 14 h. 30 à 17 heures.

VISITE AU MUSEE

L'Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles de Roubaix (groupe féminin), a fait, samedi 27 juin, une visite aux Musées du Palais des Beaux-Arts, sous la conduite de M. Théodore, l'éminent conservateur des Musées, chevalier de la Légion d'honneur.

Un grand nombre de dames étaient présentes, et admirèrent la bonne organisation du Musée de Lille, le premier de province.

Mme Courtot-Comerre, la présidente du Groupe, remercia M. Théodore de la réception chaleureuse qu'il leur avait faite.

FETES DE L'EPEULE (4, 5 et 6 JUILLET)

Le Comité des fêtes de l'Epeule, dans sa dernière réunion de vendredi 26 courant, a mis la dernière main aux grandes festivités qui vont se dérouler les 4, 5 et 6 juillet prochain.

Il prie les parents de bien vouloir envoyer leurse enfants munis d'allumoirs, pour la retraite aux flambeaux qui aura lieu le samedi 4 juillet, à 8 h. 30, boulevard Montesquieu. A la fin du parcours, distribution de gateaux aux enfants ayant fait partie du cortège.

Attractions inédites tout le long du parcours.

Le Comité se fait un devoir de faire connaître à la population que la cuisinière qui ferme le premier lot de la tombola est offerte par le Comité et par M. Truchet, rue Brézin.

Se presser pour enlever les programmes-tombolas.

Il est rapelé aux commerçants que le tour de la fête, au grand concours d'étalages, doté de primes sera disputé entre eux. Voir les affiches.

BOCK MEYERBEER TRIPLE BRUNE ..... DE L'IXE

DUCASSE DU PILE DU 5 JUILLET

Le Comité d'organisation a reçu de nombreuses adhésions de forains des environs, propriétaires de jeux, manèges de toutes sortes, attractions diverses, qui viendront rehausser superbement l'éclat de cette fête annuelle qui aura lieu sur la place Carnot, centre du quartier.

L'Octroi de la Ville fera procéder à l'attribution des places aux forains, mercredi 1er juillet. La Commission prie tous les forains inscrits de se présenter mercredi 1er juillet, à 17 heures, au siège du Comité, rue Jules-Guesde, 262, pour la désignation de leur emplacement respectif, et invite ceux des forains non avertis et qui voudront participer à la ducasse, à se présenter à la même adresse et à la même heure.

A l'occasion de la ducasse annuelle, la Société « Les Accordeonistes Roubaisiens » organise sous l'égide du Comité des Fêtes, une grande retraite aux flambeaux qui aura lieu le samedi 4 juillet. Départ 8 h. 30. Parcours

---

FEUILLETON DU 30 JUIN 1925. — N° 3

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Dans un riche hôtel particulier de Paris, une violente querelle s'élevait entre le docteur Marotti — qui se fait appeler le comte Spolini — et sa maîtresse Eva de Champval, actrice. Celle-ci réclame vingt mille francs : le docteur lassé de ses multiples demandes d'argent refuse.

Pourtant sous les menaces d'Eva il cède, et il se rend au cercle où il compte gagner cet argent au jeu.

Sa mère, auprès de laquelle il vivait avec son frère, Raymond de Préville, plus jeune que lui de deux ans, était morte, en effet, un an après sa sortie de l'Ecole militaire

Alors avait commencé pour le jeune homme, maître de sa fortune, une existence irréprochable certes au point de vue de l'honneur, mais qui devait le conduire à la ruine assez rapidement.

Il ne s'était refusé aucune des fantaisies permises